



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 6 mars 2024 à 19 h au centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire suppléant monsieur Clément Larocque.

ÉTAIENT également présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Claude Dupont et Jean Laniel.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assembler : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIT absent : Monsieur le Maire Roland Montpetit.

ÉTAIENT également présents, à l'ouverture de la séance, 2 membres de la communauté.

La directrice générale informe, l'ensemble des personnes présentes, que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera publié sur le web. Par conséquent, toutes les personnes qui restent sur place consentent d'office à ladite publication audio.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence de monsieur le maire suppléant Clément Larocque.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 7 février 2024;
 - 3.2 Adoption des comptes de la période;
 - 3.3 Adoption des états financiers du mois de janvier 2024;
 - 3.4 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024;
 - 3.5 Entente de service avec la Croix-Rouge – Délégation de signature;
 - 3.6 Souper bénéfique au profit de l'Association des Personnes handicapés de Papineau;
 - 3.7 Appui et aide financière – Hôpital de Rivière-Rouge;
 - 3.8 Appui à la FCM – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique;
 - 3.9 Appui et aide financière au COBALI;
 - 3.10 Demande d'aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
 - 3.11 Demande d'aide financière – Projet de construction d'une salle d'entraînement et d'un gymnase;
 - 3.12 Demande d'aide financière – Construction d'un mini terrain multisports.
4. Urbanisme et environnement
 - 4.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 230 069;
 - 4.2 Demande de dérogation mineure – 647, route 309.
5. Informations diverses
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

2024-03-026

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 MARS 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-027

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du 7 février 2024 tenue au centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-028

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2024-02 DES
COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2024 dressé par la directrice générale, portant le numéro 2024-02 totalisant une somme de **198 633,95 \$** et répartie de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| - Comptes à payer : | 100 562,15 \$ |
| - Déboursés par chèque : | 27 037,47 \$ |
| - Déboursés par prélèvement : | 14 654,82 \$ |
| - Salaires : | 56 379,51 \$ |

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière à procéder aux paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-029

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2024

La greffière-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de janvier 2024 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-030

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA
PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS
2024**

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Val-des-Bois proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-031

ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX-ROUGE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente de services proposée entre la municipalité de Val-des-Bois et la Croix-Rouge relative à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la contribution demandée à la Municipalité pour la période 2024-2027 et de 225 \$ par année de service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Des-Bois le renouvellement proposé pour l'entente avec la Croix-Rouge relative au service d'aide aux sinistrés de notre territoire;

DE PLUS le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la contribution annuelle pour la période de mai 2024 à avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-032

SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉS DE PAPINEAU (APHP)

ATTENDU la campagne de financement de l'APHP;

ATTENDU QUE la campagne de financement se fait sous forme d'un souper-bénéfice le 16 mars prochain à Saint-André-Avellin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 60 \$ à l'APHP dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat d'un billet pour le souper bénéfice du 16 mars prochain au Complexe Whissell à Saint-André-Avellin

ET QUE monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff soit l'élu désigner pour représenter la municipalité de Val-des-Bois lors dudit souper-bénéfice.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-033

APPUI ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge dans son différent avec le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024;

ATTENDU QUE plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

ATTENDU le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

ATTENDU qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourrait bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés;

ATTENDU QUE celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé et ce même en région;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois appui la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches;

ET QU'une somme symbolique de 250 \$ soit transmise à la Ville de Rivière-Rouge afin de les aider financièrement pour les frais judiciaires engagés et ce aux bénéfices de l'ensemble des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-034

APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de deux milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU de demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander au gouvernement fédéral de s'engager à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, de demander au gouvernement fédéral de réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la FCM et à monsieur Stéphane Lauzon, député d'Argenteuil-La Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-035

APPUI ET AIDE FINANCIÈRE AU COBALI

ATTENDU la demande d'appui et d'aide financière du COBALI dans son projet de caractérisation du Petit ruisseau de l'Argile et des bandes riveraines de lac de l'Argile;

ATTENDU les efforts déployer au cours des dernières années pour la protection de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE le COBALI désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité volet 2 de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le COBALI demande aux municipalités de Val-des-Bois et de Notre-Dame-de-la-Salette ainsi qu'à l'Association des propriétaires pour la Protection du lac de L'Argile d'appuyer la demande d'aide financière auprès de la MRC de Papineau et de s'engager à remettre un montant de 500 \$ pour la réalisation dudit projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois appui le COBALI dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC de Papineau et s'engage à leurs remettre 500 \$ afin de réaliser le projet de caractérisation du Petit ruisseau de l'Argile et des bandes riveraines du lac de l'Argile.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-036

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE la directrice-générale et greffière trésorière soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-037

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET D'UN GYMNASÉ

ATTENDU le plan de développement municipal élaboré en 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a réalisé plusieurs actions prévues audit plan;

ATTENDU QUE l'ajout d'une salle d'entraînement et d'un gymnase en annexe du Centre communautaire est une des plus importantes actions à réaliser;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles aux programmes d'amélioration et de construction des infra municipale PRACIM

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la construction d'une salle d'entraînement et d'un gymnase;

ET QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

ET QUE la Municipalité, s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

ET QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-038

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CONSTRUCTION D'UN MINI-TERRAIN MULTISPORTS

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois est en pleine restructuration et extension des aménagements sportifs;

ATTENDU QUE l'objectif est de centraliser les infrastructures pour rendre la pratique du sport plus divertissant et accessible à tous;

ATTENDU QUE la municipalité a l'espace nécessaire et l'offre gratuitement pour la construction d'un mini-terrain multisports;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à remplir le formulaire de demande de la fondation Impact de Montréal, afin d'obtenir une subvention pour la construction d'un mini-terrain multisports.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-039

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT 6 230 069 CHEMIN JACQUES

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 230 069 sur le chemin Jacques a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la construction d'un bâtiment accessoire, de type garage, en marge avant plutôt qu'en marge latérale ou arrière tel que prévus par notre règlement de zonage;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation de refuser cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 6 230 069 sur le chemin Jacques, ne lui permettant pas de construire ou implanter un bâtiment accessoire de type garage en marge avant du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-040

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 647, ROUTE 309

ATTENDU QUE le propriétaire du 647, route 309 a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la modification et l'agrandissement d'une maison mobile en contradiction avec les normes du règlement de zonage ;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'accepter la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 647, route 309, lui permettant d'agrandir la maison mobile, à la condition que les plans soumis à la demande de permis, ainsi que les travaux finaux, satisfassent à l'article 5.2 du règlement de Zonage portant sur la dimension et les superficies minimale d'un bâtiment résidentiel d'un étage.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

2024-03-041

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 27)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Clément Larocque, maire suppléant

.....
Anik Morin, greffière-trésorière

Je, Clément Larocque, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.